

La région Parisienne



BESSANCOURT Un marché de 35 millions sur sept ans et demi

Sepur, un nouveau prestataire pour Tri-Action

À l'issue d'un appel d'offres, l'entreprise Sepur a succédé à Val Horizon dans le marché de collecte des déchets avec Tri-Action. Ce syndicat gère la collecte et le traitement des déchets des 109 462 habitants de neuf communes : Auvers-sur-Oise, Frépillon, Méry-sur-Oise, Beauchamp, Bessancourt, Herblay, Pierrelaye, Taverny et Saint-Leu-la-Forêt. Il s'agit d'un marché de 35 millions d'euros d'une durée de sept ans et demi.

Sepur annonce des gains de 20% sur la collecte. «*Nous sommes une structure plus petite, basée dans les Yvelines, avec des besoins moins gourmands donc*», explique Yuri Ivanov, PDG de Sepur.

20% d'économies

Si le «*management est différent*», cela restera «*les mêmes équipes*», prévient Jean-Charles Rambour, comme pour rassurer les personnels. «*Pas de changement fondamental*», ajoute Yuri Ivanov. «*Nous n'avons que des remontées positives*», se réjouit Jean-Charles Rambour. Il est vrai que parfois l'entreprise s'est attiré des conflits,



■ Yuri Ivanov, PDG de Sepur (à droite) et Jean-Charles Rambour, président de Tri-Action et adjoint au maire d'Herblay.

comme à Pontoise récemment. Qui dit nouveau marché dit «*plusieurs nouveautés*».

Ainsi, jusqu'à présent, les collectes s'effectuaient selon les limites communales. À partir du 1^{er} janvier 2016, elles seront optimisées en s'affranchissant de ces «*frontières*».

Ce qui permettra selon le syndicat de réaliser des économies, et de réduire le temps de service, tout en conservant la fréquence de collecte actuelle, grâce à la diminution du nombre de bennes et d'équi-

pages. «*On a six mois pour revoir cette organisation et proposer des pistes d'amélioration*», précise Yuri Ivanov.

Jean-Charles Rambour veut ainsi «*éviter un amoncellement des poubelles*» sur la voie publique, notamment dans les zones d'activités. Car l'autre nouveauté sera la mise en place d'une collecte spécifique pour ces zones. Ce nouveau dispositif permettra de connaître précisément les tonnages des déchets des entreprises. Les collectes seront effectuées par

des bennes neuves à partir de début 2016 et deux mini-bennes à propulsion électrique pour passer discrètement dans les coins reculés. «*Avoir un partenaire écologique et responsable nous tenait à cœur*», insiste Jean-Charles Rambour. Enfin, Sepur évoque une «*clause d'intéressement*». Une partie des recettes sera reversée si les taux de refus dans les bacs de collecte sélective diminuent et si les tonnages de produits recyclés augmentent.

Objectif : optimiser les performances de recyclage «*en intéressant le collecteur*».

Baisse de la TEOM ?

L'ensemble des économies espérées auront-elles des incidences sur ce que paye le contribuable ? Rien n'est moins sûr car, précise le président de Tri-Action, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est fixée par chaque EPCI (les trois interco que sont la CCVOI, Le Parisien et Val-et-Forêt) «*et non pas par le syndicat. Tout est fait pour que ça baisse, mais ce n'est pas de mon ressort*», lance Jean-Charles Rambour.

Daniel CHOLLET

LA FRETTE-SUR-SEINE Elle a exposé à la galerie Roger-Ikor

SoiseM, l'esthétique personnelle

SoiseM (alias Françoise Moreau), originaire du Val-d'Oise, pré-



International d'après la déclaration des Droits de l'homme, un calen-